

Les Etats Généraux et le serment du Jeu de Paume

Le 5 mai 1798, les députés s'installent par ordre dans la salle. Le Roi leur fait face.

Louis XVI : Mes chers et bien-aimés sujets, je vous ai réuni en ce jour car notre royaume est dans une situation difficile. En effet, nos dépenses sont de plus en plus importantes et malheureusement nos recettes n'augmentent pas. Je voudrais donc mettre en place un nouvel impôt !

Député Tiers Etat n°1 : Votre majesté, nous comprenons votre problème, mais les impôts sont payés uniquement par le Tiers-Etat, c'est injuste ! Nous souhaiterions que tous participent aux impôts.

Louis XVI : C'est une proposition intéressante. Nous allons donc voter.

Lors des Etats-Généraux, le vote se passe ainsi. Chaque ordre dispose d'une voix. Les députés doivent donc se mettre d'accord entre eux avant de voter.

(Les députés se mettent d'accord et annonce leur vote. Le narrateur note au tableau le résultat du vote : 2 contre et 1 pour)

Louis XVI : Bien, je crois que la question est réglée.

Député Tiers-Etat n°2 : Votre Majesté, ce vote est un scandale. Il est évident que la Noblesse et le Clergé sont d'accord pour ne rien changer et voteront toujours contre nous ! Nous sommes pourtant les plus nombreux et nous représentons 96% de la population du royaume ! Nous devrions avoir plus de poids dans cette assemblée !

Louis XVI : Malheureusement, c'est comme cela.

(Louis XVI, les députés de la Noblesse et du Haut-Clergé sortent.)

Député TE n° 3 (Bailly) : Mes amis. Nous représentons le peuple de France. Nous seuls devrions pouvoir décider ce qui est bon pour la France. Je vous propose de nous nommer Assemblée Nationale !

(Les députés du TE et du Bas -Clergé l'acclament.)

Le 20 juin, les députés du TE et du bas Clergé arrivent dans la salle des Etats Généraux mais la trouvent fermée. Ils décident d'aller dans la salle du Jeu de Paume.

Député TE n° 3 (Bailly) : Mes amis, faisons le serment de ne pas nous séparer avant d'avoir écrit une Constitution pour la France !

(Toute la salle l'applaudit sauf le député TE n°5 Martin qui croise les bras. Le député TE n°1 veut le forcer mais le député TE n°2 l'en empêche)

Le lendemain, dans la salle des Etats Généraux

Louis XVI : Ce que vous avez fait est illégal et j'annule tout !

(Louis XVI, les députés de la Noblesse et du Haut-Clergé sortent. Puis un député de la noblesse revient)

Député de la Noblesse n°1 : Veuillez vous disperser !

Député TE n° 3 (Bailly) : La Nation Assemblée n'a d'ordre à recevoir de personne !

Député TE n° 4 (Mirabeau) : Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes !